

Date de convocation : 5 mai 2022

**Présents :**

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire  
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints  
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué  
Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE,  
Mrs Michel ARNAUDET, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

**Excusés représentés :**

Mr Didier GAYA par Mme Stéphanie ROUSSIES  
Mme Nathalie BRUNET par Mr Francis JAMMES

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2022
2. Achat de matériel roulant
3. Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Mamoul : avis à émettre
4. Eclairage public et programme de dissimulation : validation des projets et demande de FAST
5. Fronton de la mairie : présentation, choix et engagement des travaux
6. Fermeture partielle de la halle : lancement du projet et demande de subvention
7. Aire de jeux : choix des agrès et de l'entreprise avec demande du Fonds Régional d'Intervention
8. Aménagement de l'ancienne salle du conseil
9. Adhésion au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot)
10. Questions diverses

**Secrétaire de séance : Mme Ginette GINESTE**

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Achat de matériel roulant**

Mme la Maire rappelle qu'il a été décidé d'ouvrir la somme de 50 000 € sur le budget assainissement pour acheter une minipelle afin d'effectuer des travaux en régie. Cet engin permettrait de remplacer le tractopelle très ancien et sur lequel de nombreuses et onéreuses réparations sont à prévoir.

Mr Francis JAMMES présente le devis réalisé par l'entreprise BOS BTP qui propose une minipelle d'occasion de 1 550 heures. Deux rampes de chargement sont également incluses afin de charger la minipelle sur le plateau du camion. Le prix d'achat s'élève à la somme 40 360 € HT soit 48 432 € TTC. La reprise du tractopelle s'élève à la somme de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC. La différence de 41 232 € TTC serait à payer. Mme Amélie VERGNE demande si la rentabilité a été étudiée entre un achat et une location. Ne serait-ce que pour le curage des fossés, la rentabilité sera atteinte en deux ans.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour acheter une minipelle.**

### 3. Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Mamoul : avis à émettre

Le syndicat SMDMCA a approuvé par délibération en date du 13/10/2021 le lancement de la déclaration d'intérêt général dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien et de gestion préventive des rivières du bassin versant du Mamoul.

Ce projet concerne 12 communes. Mais pour des raisons pratiques, seules les trois communes les plus impactées (Bretenoux, Cornac et Sousceyrac en Quercy) ont été destinataires des dossiers à la consultation du public. La mairie de Cornac a été désignée siège de l'enquête qui se déroule du 29 avril au 30 mai 2022. Chaque commune doit délibérer d'ici le 15 juin 2022.

**Proposition d'avis à émettre :** la commune de Saint Laurent les Tours prend acte du lancement de l'enquête publique présentée par le SMDMCA en vue de la déclaration d'intérêt général dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Mamoul – 2022-2031.

*Cette enquête est essentielle car elle permettra de définir et de prioriser les problématiques liées aux rivières du bassin versant du Mamoul : notre commune est concernée par la morphologie et la dynamique du cours d'eau ainsi que par la continuité écologique et sédimentaire. Il est essentiel que cette enquête publique aboutisse à une solution pérenne pour le cours d'eau. Avis favorable est donc donné.*

Mr Stéphane DEVEZ, délégué titulaire du syndicat SMDMCA, fait remarquer que le projet est de remettre le Mamoul dans son lit initial du Moyen-Age pour rétablir les zones humides. Ce qui est selon lui tout à fait contraire aux actions menées depuis plusieurs années.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la déclaration d'intérêt général du bassin versant du Mamoul.**

### 4. Eclairage public et programme de dissimulation : validation des projets et demande de FAST

Mme la Maire présente les différents projets d'éclairage public (EP) qui seront réalisés en 2022.

Elle rappelle que la compétence a été transférée à Territoire d'Energie 46, qui apporte de ce fait des financements conséquents. Territoire d'Energie a priorisé les secteurs les plus énergivores et ont ainsi été retenus :

EMPLACEMENT	COUT HT	PARTICIPATION COMMUNALE
EP Impasse du Sud	11 700 €	3 510 €
EP Planèze (solaire)	4 500 €	1 350 €
EP Solaire abribus du bourg	3 600 €	2 340 €
EP Rue de Gary	32 300 €	12 597 €
EP + Dissimulation CARTOULES rue des Cyprès, impasse Bel Horizon et Rue Chanteclerc	243 945 €	72 924 €
EP Bas de la rue des Cyprès	27 000 €	8 100 €

Sur ces différents projets, des subventions peuvent être demandés au Département au titre du FAST, à hauteur de 10 % pour un montant de dépenses plafonné à 100 000€. Les travaux d'éclairage public sur l'avenue Jean Lurçat qui viennent d'être terminés peuvent aussi faire l'objet d'une subvention au titre du FAST.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider tous les projets d'éclairage public et présenter des demandes de subvention au titre du FAST.**

### 5. Fronton de la mairie : présentation, choix et engagement des travaux

Mme la Maire rappelle à l'assemblée le souhait de faire réaliser un nouveau fronton pour la mairie afin de remplacer l'existant qui date de 2006 et qui est très dégradé. Un groupe de travail composé de Mmes Stéphanie ROUSSIES, Géraldine ARNOULD, Amélie VERGNE et Sandie CASSAN a travaillé sur ce sujet. Mme Géraldine ARNOULD présente le projet de L'Atelier 4.6 de St Céré sollicité et qui a fait plusieurs esquisses. Le support proposé est une plaque en métal rouillé présentant la devise républicaine et le château de St Laurent, avec un rétroéclairage en leds, programmable avec une horloge. Six versions sont proposées avec des typographies et des dessins différents

Le devis proposé s'élève à 3 760,73€ HT pose comprise.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le projet du nouveau fronton de la mairie.**

## **6. Fermeture partielle de la halle : lancement du projet et demande de subvention**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 24 janvier 2022 la décision a été prise de procéder à la fermeture partielle de la halle dans le but d'améliorer son attractivité en la rendant utilisable par tout temps et en toute saison. Le système de lames orientables en bois sur ossature métallique à manœuvre manuelle protégera des intempéries sur les façades les plus exposées, la plus grande partie de la halle restant ouverte.

L'architecte des Bâtiments de France a donné son aval sur la proposition de l'architecte Jérémy Crabos qui avait été mandaté.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes. L'Etat a d'ores et déjà accordé une subvention de 30 %. Les travaux pourraient se réaliser à l'automne.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour poursuivre ce projet avec le même architecte pour une valeur de 40 150,72 €.**

## **7. Aire de jeux : choix des agrès et de l'entreprise avec demande du Fonds Régional d'Intervention**

Mme Joëlle SABATIE présente le devis de l'entreprise ProUrba qui propose deux agrès en bois (une balançoire panier et une maison avec toboggan) à ajouter à l'aire de jeux actuelle pour un montant de 22 101 € HT pose comprise soit 26 521.20 € TTC.

Cet achat étant supérieur au programme prévu, il est proposé de rajouter la somme de 3 000 € qui seront pris sur le programme « travaux divers ».

Deux arbres seront plantés à l'automne prochain afin de donner de l'ombre.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour acheter ces agrès et pour valider la décision modificative n°1.**

## **8. Aménagement de l'ancienne salle du conseil**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de rénover l'ancienne salle du conseil en installant une climatisation et en changeant la porte vitrée qui date de la construction de la mairie en 1980.

Des devis ont été sollicités auprès des Ets ANGIBAUD pour la climatisation (1 516.98 € HT soit 1 820.38 € TTC) et la Sté BATIMAN pour la porte fenêtre (6 672 € HT soit 8 007.12 € TTC)

L'Agence des Bâtiments de France a été consultée et préconise une menuiserie en bois.

Mme Sandie CASSAN demande des précisions sur le type de serrure qui est proposé.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour rénover l'ancienne salle du conseil municipal.**

## 9. Adhésion au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot)

Mme la Maire informe que la commune a la possibilité d'adhérer au C.A.U.E. que l'on peut consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. La cotisation annuelle est de 120 € pour une commune de 701 à 1 500 habitants.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au C.A.U.E.**

## 10. Questions diverses

### Travaux :

- Parcours de santé

Mme Géraldine ARNOULD explique que les agrès posés par la société ALTRAD ne donnent pas satisfaction. Plusieurs malfaçons ont été décelées et la commune négocie avec le commercial afin d'y remédier au plus vite.

- Terrasse de la salle des mariages

L'armature est terminée par l'entreprise VIGIER NEGOCE.

Le sol en lames de bois reste à poser par les agents communaux.

- Boulodrome : pose d'une borne électrique

Il est proposé de mettre une borne électrique sur le parking jouxtant le boulodrome. Cette borne pourrait servir à toutes les associations de la commune qui organisent des manifestations afin d'éviter qu'un fil électrique traverse la voirie. Un devis a été demandé à l'entreprise FR Electricité.

- Voirie Cauvaldor

Mr Francis JAMMES fait un point sur le marché de la voirie. Il explique que le marché a subi une hausse de 30 % suite à la guerre en Ukraine et que Cauvaldor a arbitrairement retiré la rue des Lilas et le lotissement Gary sur les quatre voies qui avaient été choisies pour 2022. Le point à temps reste identique aux années antérieures.

### L'adressage

Suite à la réunion de la commission, tous les documents ont été transmis au Conseil Départemental. Quelques voies restent à nommer.

### Columbarium au cimetière de Crayssac

Un devis a été demandé à l'entreprise SALAUZE, il sera présenté à la prochaine assemblée.

### Devis pour la mise aux normes électriques des églises

Mr Alain BOURDET présente le devis reçu de l'entreprise Guy CLARETY :

Eglise de St Laurent : 1 projecteur est à ajouter afin de mettre en lumière le retable et une ampoule est à changer

Eglise de Crayssac : toute l'installation est à refaire.

### L'Echo des Tours

Mme la Maire souhaite que la commission communication se réunisse afin de commencer à préparer l'Echo des Tours. Une réunion est programmée pour le jeudi 19 mai à 19h.

### Déchets verts :

Déjà plus de quatre vingt dix sacs ont été vendus, une belle réussite pour ce projet initié par les agents en charge du ramassage des déchets verts.

### Point sur le rallye

Mme Stéphanie ROUSSIES félicite Mr Stéphane DEVEZ pour l'organisation du Rallye Castine Terre d'Occitanie. Elle le remercie au nom de la municipalité et des services de l'Etat. De très bons échos ont été reçus.

Mr Stéphane DEVEZ profite de l'occasion pour remercier la municipalité, tous les bénévoles et le comité des fêtes pour leur travail.

Vols à la roulotte : suite aux divers vols sur la commune, Mme la Maire précise que personne n'a encore été appréhendé et qu'il convient d'être prudent avant de faire circuler le nom d'un éventuel coupable comme c'est le cas actuellement.

Historique de la commune : Mr Michel ARNAUDET a réalisé un travail très fouillé sur l'histoire de la commune. Ce travail d'une grande qualité peut être consulté sur le site internet de la commune. Mme la Maire le remercie et le félicite pour cette initiative.

Quelques dates à retenir :

- Dimanche 22 mai : à partir de 9h30 un accueil sera assuré sous la halle afin d'offrir un petit déjeuner aux participants de la rando VTT organisée en collaboration avec la commune de St Céré et le Département du Lot.
- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet : fête de l'école. Mr Michel ARNAUDET demande l'autorisation de pouvoir utiliser les grilles pour une exposition.
- Vendredi 22 juillet : ciné belle étoile. Une buvette sera tenue par l'association de pétanque de St Laurent les Tours
- Dimanche 12 et 19 juin : élections législatives. Le planning des permanences sera transmis aux conseillers afin qu'ils s'inscrivent sur les créneaux souhaités.
- Dimanche 24 juillet : vide grenier de la pétanque

Demandes diverses :

- Deux habitants sollicitent la commune pour l'installation d'un miroir au fond de la rue de Lapascalie. Mme Joëlle SABATIE est également demandeuse d'un miroir à l'allée du pin.
- Mr Jean-François GUERRAND fait part de la demande des Amis des Tours d'avoir un placard au rez-de-chaussée du foyer rural afin d'éviter de monter à l'étage leurs affaires.

Fin de la séance : 21h15.

Vu la Maire,  
Stéphanie ROUSSIES



Vu la Secrétaire de séance,  
Ginette GINESTE

